LEGENDE DE LA CARTE COMMUNALE

Secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Secteurs où les constructions sont autorisées

Secteur réservé à l'implantation d'activités

Secteur soumis à l'aléa inondation et font l'objet de prescriptions : rehausse des planchers et transparence hydraulique des vides sanitaires

Secteur strictement inconstructible au titre de l'AVAP

Commune de SAINT ROMAIN

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

2 - Plan d'ensemble-1/2500°

Document pour l'Approbation

Pour copie conforme, Le Maire	Approuvé par délibération du Conseil Municipal, le	Approuvé par arrêté préfectoral, le

Atelier du triangle

P. GAUDIN *Paysagiste d.p.l.g.* - R. BENOIT *Architecte d.p.l.g.* - D. GOUIN *Architecte d'intérieur*
Membres de la S.C.M. **Atelier du Triangle**
Espace Entreprise Mâcon-Loché - 128, rue Pouilly Vinzelles - 71000 MACON - Tél : 03 85 36 46 46 - Fax 03 85 36 78 20 - Email : atelier.triangle@wanadoo.fr

SOUS LABEAU (1.ER CANTON)
SUR LABEAU
LA DEMIGNERE
AU BIEF
EN GRAIN
EN GRAIN
LA CROIX NEUVE
LE DOS D'ANE
L'ARGILLAT
DESSUS DU VAL ET DU VERGER
LE VERGER
LE VERGER
SOUS LA VELLE
SOUS ROCHE
LE VILLAGE HAUT
LES VIGNES DU BANC
EN GOL
LE VILLAGE BAS
EN VERDEAU
SOUS LE CHATEAU
COMBE BAZIN
SUR VAULT
LE MARSAIN (1.ER CANTON)
EN CREOT
EN CARRAN
LE JARRON
LA PERIERE
EN POILLANGE